



Réseau des écoles associées de l'UNESCO

Guide à l'intention des membres



Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en oeuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Publié en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2019



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-useccbysa-fr).

Titre original : *UNESCO Associated Schools Network: Guide for Members*

Publié en 2019 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Crédits de la couverture : Oez/Shutterstock.com; The Noun Project: Adrien Coquet, Rose Alice design, Astana Mutiara, Misirlou, Hat-Tech, Deemak Daksina, ProSymbols, Nociconist, David, Kevin, Scott Dunlap, Dinosoft Labs, et Ghan Khoon Lay.

Création graphique : Ana C. Martin

Impression : UNESCO

Imprimé en France

CLD 53.19 ED-2019/WS/3

| Table des matières

1	Introduction Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO À propos de ce guide
2	Appartenir au réSEAU : qu'est-ce que cela signifie ?
3	Être membre : quels sont les avantages ?
4	Tenir la promesse : quelles sont nos obligations ?
5	Faire une différence : comment traduire notre engagement en actes ?
6	Communiquer : comment montrer et partager notre travail ?
7	Utiliser l'emblème : quelles sont les règles ?
8	Rechercher un soutien : vers qui se tourner ?
9	Connaître les fondamentaux : quels sont les documents de référence disponibles ?

1 Introduction

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) vise à « élever les défenses de la paix dans l'esprit » de ses élèves. Il promeut les valeurs et principes de l'Acte constitutif de l'UNESCO et de la Charte des Nations Unies, notamment les droits fondamentaux et la dignité humaine, l'égalité des genres, le progrès social, la liberté, la justice et la démocratie, le respect de la diversité et la solidarité internationale.

Les origines du réSEAU remontent à 1953, lorsque l'UNESCO a lancé un « Programme d'activités expérimentales coordonnées en matière d'éducation pour le civisme international ». Aujourd'hui, le réSEAU regroupe, dans le monde, 11 700 établissements d'enseignement dans 182 pays, qui dispensent un enseignement préprimaire, primaire, secondaire, technique et professionnel ou forment des enseignants.

En tant que membre du réSEAU, votre institution s'engage à appuyer la mission de l'UNESCO et à traduire ses objectifs mondiaux en enseignement, apprentissage et action concrète.

À propos de ce guide

Le présent guide s'adresse à toutes les personnes dans votre établissement : proviseur ou directeur, point focal désigné du réSEAU, enseignants, personnel, élèves, conseil scolaire et familles d'élèves. Il s'adresse à tous ceux qui participent à l'élaboration de la vision et de la culture de l'institution, de ses politiques et de ses règles, de sa gouvernance et de sa vie quotidienne, ainsi qu'à la planification, à la gestion, au suivi et à l'évaluation des activités en classe et hors classe.

Il devrait également servir d'outil pour indiquer à la communauté locale, aux autorités et partenaires locaux, aux visiteurs et aux médias quels sont l'objectif et la signification du fait d'être membre du réSEAU.

Il complète le Guide établi à l'intention des coordonnateurs nationaux du réSEAU, dont il s'inspire et qui définit la structure générale de gouvernance du réSEAU et les rôles et responsabilités de ses différents acteurs. Distribué à tous les membres du réSEAU dans le monde, ce guide les aidera à comprendre et à jouer pleinement leur rôle de modèles et de pionniers dans l'éducation pour la paix et le développement durable, et à donner à leurs élèves les moyens et l'espace dont ils ont besoin pour grandir et agir comme citoyens du monde.

2 Appartenir au réSEAU : qu'est-ce que cela signifie ?

Nous nous engageons à contribuer à la mission de l'UNESCO, qui est de construire la paix dans le monde.

Nous plaçons les **valeurs et objectifs** de l'UNESCO en bonne place dans l'organisation, les politiques, les programmes, les structures, les enseignements et les projets de notre institution.

Nous enseignons et **pratiquons** les droits de l'homme et la dignité humaine, l'égalité des genres, une culture de paix et de non-violence, la justice et la démocratie, le respect de la diversité et la solidarité internationale.

Nous appartenons à une **communauté mondiale** d'écoles aux vues similaires et nouons des relations, partageons nos connaissances et expériences et développons des projets communs avec des dizaines de milliers de directeurs, enseignants et élèves du monde entier.

Le Réseau des écoles associées de l'UNESCO est ouvert à toutes les écoles, dans des contextes divers, avec des situations et des ressources différentes.

Il n'est pas :

- un réseau d'« écoles d'élite » ;
- axé sur l'excellence de l'enseignement ou le classement des établissements.

L'adhésion est un engagement volontaire à contribuer à la paix, à la compréhension internationale et au développement durable.

Ce n'est pas :

- un prix ;
- un « label de qualité » pour des résultats.

3 Être membre : quels sont les avantages ?

Appartenance à une communauté mondiale d'écoles reconnue depuis 1953 pour son rôle dans le partage et la diffusion de valeurs, dans l'éducation à la compréhension internationale et dans l'innovation pédagogique

Des occasions d'apprentissage plus intéressantes et plus concrètes pour nos élèves et des occasions d'apprentissage professionnel nouvelles et diversifiées pour nos enseignants

Accès aux orientations thématiques, aux connaissances spécialisées et aux ressources d'enseignement et d'apprentissage de l'UNESCO

Possibilités de participer à des campagnes, célébrations et concours mondiaux sur les priorités de l'UNESCO

Établissement de liens, collaboration ou jumelage avec des écoles partenaires dans plus de 180 pays à travers le monde

Accès à la plate-forme en ligne du réSEAU (OTA), où chaque membre peut télécharger des documents, des photos et des vidéos pour les partager et découvrir ensuite ceux d'autres membres

Visibilité de nos activités par le biais d'OTA, des pages du réSEAU sur les médias sociaux, du site Web de l'UNESCO, de publications et de rapports

Autorisation d'utiliser l'emblème « Membre des Écoles associées de l'UNESCO » conformément aux Directives correspondantes de l'UNESCO (voir section ⑦)

Apprentissage mutuel et conseil par des pairs dans le cadre d'échanges avec d'autres directeurs, enseignants et élèves du réSEAU à travers le monde

Possibilité, pour nos enseignants et nos élèves, de participer en ligne ou en personne à une sélection de conférences ou de forums nationaux, régionaux ou internationaux

L'adhésion au réSEAU est gratuite pour tous les membres. Il n'y a aucun frais à payer pour les demandes, l'admission, la certification ou le renouvellement de l'adhésion.

4 Tenir la promesse : quelles sont nos obligations ?

Nous devons défendre les **valeurs et principes de l'UNESCO** et :

- a. **présenter** un **plan de travail** annuel au Coordonnateur national, accompagné d'un descriptif des réalisations escomptées ;
- b. **présenter** au Coordonnateur national un **rapport annuel établi** en s'appuyant sur le modèle fourni par celui-ci et à la date demandée ;
- c. **participer**, chaque année scolaire, à **au moins un projet, concours ou campagne d'envergure mondiale ou régionale** proposé par l'UNESCO, ou à une activité connexe d'envergure nationale proposée par le Coordonnateur national ;
- d. **célébrer**, chaque année scolaire, au moins deux journées internationales des Nations Unies, à choisir dans le calendrier du réSEAU disponible sur l'Outil en ligne, en mobilisant l'ensemble de la communauté scolaire ;
- e. **afficher** un **symbole de l'affiliation** au réSEAU dans l'établissement, conformément aux instructions du Coordonnateur national ou aux dispositions prises par ce dernier ;
- f. **informer** la communauté scolaire de l'affiliation de l'établissement au réSEAU (réunions avec le personnel, les parents et les élèves, affiches, site Web de l'école, etc.) ;
- g. **actualiser**, au moins deux fois par an, dans l'Outil en ligne, les informations qui concernent l'établissement (coordonnées, statistiques et activités de l'école), à l'aide du didacticiel disponible auprès du Coordonnateur national ou accessible directement sur la plate-forme après connexion.

Outre ces exigences fixées par l'UNESCO, nous pouvons avoir des obligations établies par notre Coordonnateur national. La durée de l'adhésion est fixe, allant de trois à cinq ans, et elle est déterminée par notre Coordonnateur national. L'adhésion peut être renouvelée, à condition que nous remplissions les conditions requises. Si nous ne les respectons pas, notre Coordonnateur national demandera à l'UNESCO de mettre fin à notre statut de membre.

5 Faire une différence : comment traduire notre engagement en actes ?

Nous faisons, dans notre école, participer **tout le monde – direction, enseignants, personnel, élèves et familles** – aux efforts que nous menons pour concrétiser les idéaux de l'UNESCO. C'est ce qu'on appelle **l'approche scolaire globale**.

Nous nommons un **point focal de l'école pour le réSEAU** et veillons à ce qu'il possède les connaissances, les informations, le temps et le soutien requis pour jouer ce rôle.

Nous offrons un environnement d'apprentissage **sûr, durable, non violent, inclusif et efficace** à tous nos élèves, filles et garçons.

Nous mettons l'accent sur les **quatre piliers** définis dans le Rapport publié en 1996 par l'UNESCO sous le titre *L'Éducation : un trésor est caché dedans* :
i) Apprendre à connaître ; ii) Apprendre à faire ; iii) Apprendre à être ; iv) Apprendre à vivre ensemble

Nous introduisons des méthodes et des approches **novatrices, participatives et créatives** pour changer et transformer les systèmes et les politiques d'éducation.

Nous **nous concentrons** sur les trois domaines d'action thématiques du réSEAU :

1. Citoyenneté mondiale et culture de la paix et de la non-violence
2. Développement durable et modes de vie durables
3. Apprentissage interculturel et appréciation de la diversité et du patrimoine culturels

Nous **interagissons et partageons** nos expériences avec notre Coordonnateur national, d'autres écoles, au pays et à l'étranger, et notre communauté et différents partenaires afin d'élargir l'impact de nos activités.

6 Communiquer : comment montrer et partager notre travail ?

Informer régulièrement notre Coordonnateur national et les autres membres de notre pays par le biais des mécanismes de communication et de notification existants

Actualiser régulièrement le profil de notre école sur la plate-forme en ligne du réSEAU (OTA) et télécharger des documents, du matériel pédagogique, des photos et des vidéos pour que des membres du monde entier puissent les voir

Participer aux initiatives mondiales de l'UNESCO et donner suite aux invitations à enregistrer nos contributions sur des sites Web spécialisés, sur la plate-forme en ligne du réSEAU et sur ses médias sociaux :

-  Plate-forme en ligne du réSEAU (OTA) <https://aspnet.unesco.org>
-  <https://www.facebook.com/aspnet.aspnet>
-  @ASPnetUNESCO #ASPnetUNESCO

Inviter des personnalités locales à nos événements spéciaux (célébrations des journées internationales, expositions et visites d'autres écoles, par exemple).

Informer les médias locaux de notre adhésion et de nos activités

Faire régulièrement rapport à notre école et à notre communauté (en utilisant, par exemple, notre site Web ou notre page sur les médias sociaux, un bulletin, des dépliants et des tableaux d'affichage)



Utiliser l'emblème : quelles sont les règles ?

Pour démontrer l'association de notre institution avec l'UNESCO, nous sommes invités à utiliser l'emblème des membres du réSEAU, que nous pouvons obtenir auprès de notre Coordonnateur national. Nous devons, pour ce faire, respecter les critères énoncés dans les Directives concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme, de l'emblème et des noms de domaine Internet de l'UNESCO :

Conditions générales

- Les conditions générales de l'utilisation de l'emblème des membres du réSEAU sont déterminées par l'UNESCO et ne peuvent être modifiées sans l'accord écrit préalable de l'Organisation.
- L'emblème des membres du réSEAU doit être utilisé avec prudence afin que le public ne puisse être induit en erreur quant aux statuts respectifs et indépendants des coordonnateurs nationaux, des écoles membres et de l'UNESCO.
- L'emblème des membres du réSEAU ne peut en aucun cas être utilisé sur des articles ou produits destinés à la vente.
- Les publications portant l'emblème des membres du réSEAU produites par des membres doivent être accompagnées d'un avertissement tel que celui-ci : « L'école xxx est responsable des choix et de la présentation des faits figurant dans le présent [document] ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation ».
- Les membres peuvent utiliser l'emblème des membres du réSEAU dans le cadre de leurs activités en lien avec le Réseau du système des écoles associées, mais ne peuvent en aucun cas autoriser des tiers à utiliser cet emblème, sous quelque forme que ce soit.
- L'emblème des membres du réSEAU peut être utilisé en noir, en bleu ONU ou en blanc sur fond sombre.

- La hauteur du symbole du temple sert de référence pour la taille de l'emblème. Lorsque cet emblème est utilisé, la hauteur du temple ne doit jamais être inférieure à 12 millimètres.
- L'emblème des membres du réSEAU peut être utilisé soit en association avec celui d'une école membre, soit de façon autonome.
- Les membres assument l'entière responsabilité des conséquences découlant de leur utilisation de l'emblème des membres du réSEAU.

Emblème du réSEAU à l'usage des membres

Voici un exemple de l'emblème standard que les membres du réSEAU doivent utiliser :



L'emblème est composé de trois éléments :

- (a) l'emblème de l'UNESCO, constitué de trois éléments indissociables, à savoir le temple, le nom complet de l'Organisation et le filet pointillé vertical ;
- (b) l'emblème du réSEAU (graphique et mention « Écoles associées de l'UNESCO ») ;
- (c) la mention « Membre ».

! Les membres ne doivent en aucun cas utiliser l'emblème UNESCO-réSEAU sans la mention « Membre » ni l'emblème de l'UNESCO seul, sans que l'emblème du réSEAU y soit associé.



8 Rechercher un soutien : vers qui se tourner ?

Contactez
notre Coordonnateur
national du réSEAU

Se mettre en rapport
avec d'autres membres
du réSEAU
dans notre pays

Consulter régulièrement
le site Web de l'UNESCO
consacré au réSEAU et se
connecter à la plate-forme en ligne
de ce dernier (OTA) pour trouver
des informations, des ressources
pédagogiques et des idées :
[https://aspnet.unesco.org/
fr-fr/](https://aspnet.unesco.org/fr-fr/)

Consulter
régulièrement
le site Web,
la plate-forme
en ligne ou les médias
sociaux nationaux
du réSEAU

En consultation avec notre
Coordonnateur national, contactez :

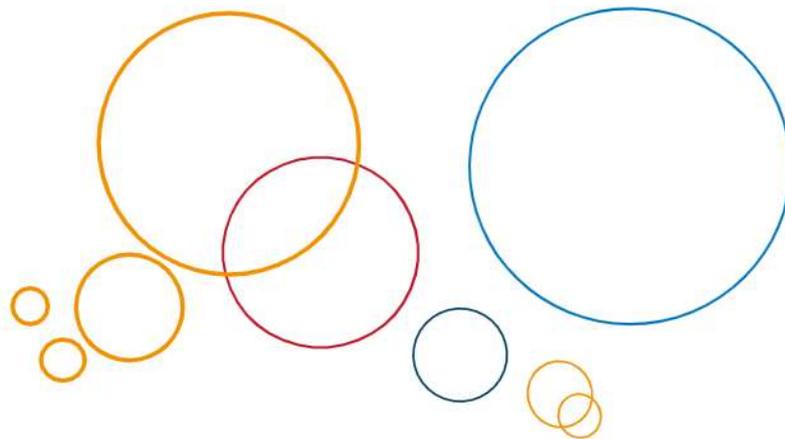
des membres du réSEAU dans d'autres pays ;

des représentants nationaux ou locaux d'autres
réseaux de l'UNESCO, comme les chaires UNESCO,
les géoparcs, les biosphères (MAB), les sites du
patrimoine culturel et les villes apprenantes ;

des partenaires locaux, par ex. municipalités,
organisations non gouvernementales (ONG),
universités, entreprises locales, instituts
de recherche et bibliothèques.

9 Connaître les fondamentaux : quels sont les documents de référence disponibles ?²

- Acte constitutif de l'UNESCO ; UNESCO 1945
- Déclaration universelle des droits de l'homme ; Nations Unies, 1948
- Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; Nations Unies, 2015
- Éducation 2030 – Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4 ; UNESCO, 2015
- Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ; UNESCO, 1974
- Réseau des écoles associées de l'UNESCO : Guide à l'intention des coordonnateurs nationaux ; UNESCO, 2018
- Documents sur les trois domaines d'action thématiques du RÉSEAU : consulter le site Web du RÉSEAU



² Dans la version électronique de ce guide (disponible sur <https://aspnet.unesco.org/>), il suffit de cliquer sur les hyperliens pour accéder aux documents de référence.



Pour rester informé de l'action et des priorités actuelles de l'UNESCO ainsi que des activités du réSEAU dans le monde, consultez régulièrement le site Web du réSEAU de l'UNESCO ainsi que les pages Facebook et Twitter :

 <https://aspnet.unesco.org/>

 <https://www.facebook.com/aspnet.aspnet>

 [@ASPnetUNESCO #ASPnetUNESCO ASPnetUNESCO](#)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Écoles
associées
de l'UNESCO

Réseau des écoles associées de l'UNESCO

Guide à l'intention des membres

Contact

Réseau des écoles associées de l'UNESCO
UNESCO
7, place de Fontenoy
75007 Paris
France

 +33(1) 45 68 10 00

 E-mail : aspnet@unesco.org

 aspnet.unesco.org

